L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No 82 RUE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 20 FEVRIER 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS,
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY,
Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

Il paraît que le bateau-à-vapeur français Véloce, s'est rendu de la Havane à Baltimore. On croit que l'intention du capitaine Bachanel était de se rendre à Washington en remontant le Potomac, mais qu'il a dû renoncer à ce projet par suite de l'obstruction de la baie de Chesapeake par la glace. On faisait courir le bruit à Baltimore que les différends entre la France et le Mexique étaient terminés par l'entremise du commodore anglais Douglas, lou que du moins on était d'accord sur les principaux points et que toute hostilité avait cessé. On disait tenir ces nouvelles des officiers du Véloce.

Nous ne répétons cette nouvelle que parceque d'autres l'ont donnée, vû qu'elle nous paraît sans aucune vraisemblance. En supposant que la nouvelle d'un tel événement fut arrivée à la Havane plutôt qu'ici, ce qui est peu probable, nous l'aurions sûr déjà depuis plusieurs jours. Le Véloce a du partir le 31 Jan. ou le 1er. Février, de la Havane et nous avons de cette dernière place des dates beaucoup plus fraîches qui n'en disent pas un mot. Nous croyons donc que c'est un conte fait à plaisir, et nous sommes fâchés que nos confrères lui aient fait l'honneur de l'impression.

Mais un fait sur lequel nous ne pouvons nous taire c'est la parcimonie du gouvernement pour tout ce qui est utile, parcimonie qui contraste étrangement avec sa prodigalité pour d'autres objets. Lorsque le Véloce arriva au Fort Mc Henry, le commandant proposa un échange de salutes, suivant l'usage, et il fut prouvé qu'il n'y avait pas dans le fort assez de soldats pour manœuvrer un canon. Il fallut donc s'excuser et avouer le motif qui empêchait de faire au Véloce une politesse d'usage.

C'est ainsi qu'on laisse nos forts dégarnis, nos côtes et nos ports sans défense; et cela, non point pour faire des économies, car jamais administration ne fut plus prodigue et ne laissait tant dépenser et dissiper l'argent du peuple, mais on la prodigue pour soi et les siens et on ne s'occupe point du pays et de sa défense et de son honneur. Qu'importe à nos gouvernants que nos ports soient sans défense, n'ont-ils pas leurs places à garder? et puis on ne peut songer à tout, en faisant la guerre aux Banques et en cherchant à se créer des rêveurs généraux, c'est-à-dire de nouveaux points d'appui, on ne peut avoir l'esprit occupé de l'approvisionnement de nos frontières. C'est déjà trop d'une idée à la fois pour nos petite hommes d'Etat.

—L'on dit que la frégate française *Expéditive* faisant partie de l'escadre de blocus de Buenos-Ayres, a été entièrement perdue près de Martin Garcia, le 17 novembre. L'équipage s'est sauvé.

Par l'arrivée du navire Rob Roy, du Hâvre, nous avons reçu nos journaux de Paris jusqu'au 94 décembre. Ces dates sont de trois jours plus récentes que celles venant par la voie d'Angleterre.

Voici la composition définitive de la chambre des députés de France.

Président M. Dupin; vice-présidents, MM. Calmon, Passy, Duchâtel et Cunin Gridaine; Secrétaires, MM. Félix Réal, Roissy d'Anglas, Dubois et Bignon. Voici la nomination des bureaux pour former la commission de l'adresse.

1er Bureau—M. Passy.
2e do —M de Belleyme.
3e do —M. Guizot.
4e do —M de Jussieu.
5e do —M. Etienne.
6e do —M. Thiers.
7e do —M. Mathieu de la Redorte.
8e do —M. La Pinsonière.
9e do —M. Duvergier de Hauranne.

Nous extrayons du *Nouvelliste* que nous avons sous les yeux les nouvelles suivantes.

Des lettres de Bone (Afrique) reçues à Paris le 24, annonçaient que les fièvres qui désolaient la ville, commençaient à diminuer et que tout faisait espérer leur prochaine disparition.

On parlait à Paris de lettres reçues du Levant où l'on annonçait comme positive, la déclaration de guerre de la Compagnie des Indes contre le Shah de Perse.

On crest dans les cercles politiques à Paris, que le Comte de Luchana est toujours l'arbitre des destinées de l'Espagne et que tout se fait par lui ou suivant ses vues.

La capture du chef carliste Maroto, paraissait positive.

Des lettres de Bruxelles du 22 janvier, portent que la cause première de la suspension de la Banque de Belgique provient d'opérations considérables faites dans les fonds espagnols. Le directeur s'appercevant un peu tard de la faute qu'il avait commise en suivant en finances les sympathies politiques, s'est rejetté sur les actions industrielles qui ont aussi perdu beaucoup par suite des bruits de guerre et des inquiétudes que donne la situation précaire de la question Hollando-Belge.

Le ministère se propose, sauf l'approbation des Chambres, de venir au secours de cette institution dont la chute entraînerait une perturbation générale dans le crédit.

FRANCE.

M. Dupin a été élu hier, pour la septième fois, président de la chambre. Voici le relevé des majorités qui font nommé depuis sept ans; ce relevé fera connaître toute l'étendue de l'échec qu'il vient de subir.

	Votants.	Majorité.	M. Dupin.	Contre-M.
1832	370	186	234	130
1833	299	150	220	79
1834	321	161	247	33
1835	274	140	164	24
1836	307	154	188	36
1837	349	175	213	33
1838	365	183	183	176

Nous M. Dupin, habitué à des majorités de 150 ou 200 voix, a été nommé à 5 voix de majorité relative et au troisième scrutin. *Et nunc ergo intelligite.*

—Nous nous empressons de publier la lettre suivante.

Monsieur le rédacteur,

Nous sommes informés que le bruit a cours à la Bourse aujourd'hui, que nous étions gravement compromis avec la banque de Belgique; nous nous empressons de démentir cette assertion, en déclarant que nos relations avec cet établissement ont toujours été purement bancaires et nous constituent en ce moment aux créditeurs.

Recevez, etc.

J. LAFITTE & Co.

Les nouvelles relatives à la banque de Belgique continuent de moment en moment plus rassurantes. Les membres des tribunaux de commerce se sont rendus en corps auprès des ministres pour aviser aux moyens de remédier à la situation fâcheuse pour l'industrie du pays, de l'interruption des paiements de banque, en a lieu de croire que le gouvernement assurera d'abord le paiement des billets pour une époque plus éloignée et que les comptes courants seront entièrement ouverts.

Dans la supposition la plus fâcheuse, s'il y avait quelque perte à supporter, elle ne retomberait qu'sur les actionnaires. (*Courrier belge du 18.*)

On distribuait avant hier à la chambre une brochure dans laquelle l'auteur, M. Eugène Panota, propose à la législature un moyen de réprimer les excès de la presse. Voici ces quels consistent ces moyens qui sont l'incontestable même de la nouveauté et de l'originalité: le affranchir totalement les journaux des droits de timbre et de port, à la charge par eux de verser la moitié de leurs colonnes des articles que le gouvernement y fera insérer tous les jours; de occuper tous les écrivains qui rédigent aujourd'hui les journaux ministériels à faire cette polémique apologétique, que la presse opposante sera obligée de reproduire.

M. Noy de la Moskowa (Napoléon-Joseph), colonel du 1er régiment de hussards, a été promu au grade de chef d'escadron au 5ème de lanciers, en remplacement de M. Thelezany, mis en non activité par retrait d'emplois.

Il est arrivé de Bordeaux: Un jeune homme, désespéré de l'abandon où l'avait laissé sa maîtresse, et après avoir inutilement tenté de la fléchir et de la ramener, s'est frappé avant-hier, à six heures du soir, de deux coups de couteau dans la poitrine.

Le Moniteur Algérien du 15 décembre publie les ordonnances du roi qui règlent l'administration de la colonie de l'Algérie. La première est datée du 1 octobre. Il a été écoulé plus d'un mois et demi avant son insertion dans le petit Moniteur d'Afrique. Il paraît que M. le maréchal-gouverneur ne trouvait pas tout à fait de bon goût cette organisation administrative, et il a été besoin d'explications nombreuses et de lettres même d'ordre ministériel pour le ramener à penser dans son gouvernement le texte des ordonnances. Il a été adjoint à la première de ces ordonnances une note que nous croyons devoir publier. Elle est le 3 dit que dans toutes les parties du territoire occupé par l'armée française, il pourra être institué des commissaires civils ou des commandants civils, et que le mot qu'est adjoint la note suivante, que le Moniteur dit être un extrait d'une dépêche de M. le ministre de la guerre en date du 4 décembre.

Le titre de commandant n'est pas, dans l'art 3, réservé aux officiers de commandant civil, et les deux attributions ne peuvent pas être indifféremment employées par des fonctionnaires de l'ordre civil; il a été au contraire expressément entendu que le titre de commandant civil ne qualifierait cette attribution, et ne pourrait aucun cas être donnée à un fonctionnaire de l'ordre civil. Son introduction dans l'ordonnance a eu pour unique objet de rendre possible, dans des circonstances données, la délégation de l'autorité civile et militaire à un commandant militaire spécialement habilité.

Possessions françaises en Afrique.
(Correspondance particulière.)

Alger, 15 déc. 1838.

Nos pauvres troupes attendent, au Fondouk, le retour du beau temps pour pouvoir se mettre en marche. Les généraux désirent partir aujourd'hui, mais le mauvais temps va, sans doute, les retenir encore. La compagnie qui doit prendre part au mouvement est arrivée hier, pour aller coucher à la Maison-Carrée, et complétera les troupes expéditionnaires. Le 2ème régiment de ce régiment, des 24e et 48e de ligne, non compris la cavalerie, et de l'artillerie.

Le troupeau qui a passé ces jours-ci à Mustapha-Haute-Salvo, a été dirigé sur Hamise-Salvo, et les impratricables chargeurs, qui ont été pris par le courant de cette rivière, ont bivouaqué, sans tentes, toute la nuit. Il est probable que plusieurs d'entr'eux auront certainement souffert des rigueurs de la température, le lendemain, la plupart d'entr'eux étaient mort de froid. Un fort nombre de mulets, qui étaient chargés de munitions, ont été noyés, ainsi que quelques chevaux et mulets, et des autres objets qui étaient à leur suite.

Dans les rapports de l'ennemi, on apprend que le Bey de Bougie qui avait reçu plusieurs lettres des Arabes, qui le pressent, il paraît, de venir à leur secours, ne devons nous attendre à recevoir que de faibles secours de ce côté. Il est vrai, que le bey de Bougie, ne pas avoir de ses prétentions, nous a confectionné des cartouches. La conquête de Constantine, dont le prise de possession a lieu, en ce moment, sur le matin, et se rapproche que les Arabes, qui, continuellement, ne viennent que pour les projets de M. le maréchal gouverneur, ne pour les Arabes, ne pas le mettre à la tête du fusil, s'il est vrai, qu'il ne dit pas le mettre à la tête de ces pays-ci, ne nous est pas, ni ne nous est point, ne pas le mettre à la tête de ces pays-ci, ne nous est point, ne pas le mettre à la tête de ces pays-ci, ne nous est point, ne pas le mettre à la tête de ces pays-ci,